



PRÉFET DU NORD

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Lille, le 10 avril 2020

LETTRÉ D'INFORMATION AUX ÉLUS

CORONAVIRUS POINT DE SITUATION DANS LE NORD DU 10 AVRIL 2020



Je vous prie de bien vouloir trouver ci-joint les informations actualisées depuis le précédent point de situation :

1. Courrier du préfet pour la relance de la commande publique sur vos territoires
2. Précisions sur les déchets verts
3. Les partenaires restent mobilisés pour garantir la continuité économique des Hauts-de-France- Premier bilan des mesures mises en œuvre
4. Sécuriser le développement de la filière Pomme de Terre : La DRAAF et la filière Pomme de terre lancent un site public d'information sur les enjeux sanitaires et la réglementation

1. Courrier du préfet pour la relance de la commande publique sur vos territoires

Vous trouverez en pièce-jointe un courrier à votre attention de la part du préfet au sujet de la relance de la commande publique et du secteur BTP.

2. Précisions sur les déchets verts

En raison de la multiplication des travaux de jardinage, un certain nombre d'entre vous m'ont questionné sur la possibilité de rouvrir les déchetteries pour permettre le dépôt des déchets verts ou d'organiser des dépôts provisoires par la mise à disposition ponctuelle de bennes dans des créneaux horaires précis.

Ces solutions auraient pour conséquence de générer un regroupement de personnes en contradiction avec les consignes de confinement. Ces déplacements ne sont justifiés par aucun motif impérieux .

Je vous recommande en conséquence d'engager un dialogue avec le prestataire en charge de la collecte des déchets dans votre commune afin de rétablir ou densifier la collecte des déchets verts à domicile.

Vos administrés peuvent également stocker leurs déchets verts dans l'attente, ou profiter de ces semaines de confinement pour commencer à réaliser leur propre compost et entrer dans la boucle de l'économie circulaire.

Gestion de la crise sanitaire Covid-19 - numéro unique : **03 20 30 58 00**
du lundi au vendredi: de 9h00 à 17h00 - le samedi: de 9h00 à 14h00 - fermée le dimanche

Préfecture du Nord
12-14, rue Jean sans Peur - CS 20003 - 59039 LILLE CEDEX
www.nord.gouv.fr - facebook.com/prefetnord - twitter.com/prefet59

Il est important de rappeler l'interdiction de brûlage à l'air libre des déchets verts, cette pratique est très polluante et est passible d'une amende pouvant aller jusqu'à 450 euros.

En tant qu'élu, vous pouvez également activer des filières alternatives de recyclage.

Je vous transmets également un lien vers le document relatif à l'interdiction du brûlage des déchets verts à l'usage des maires : https://www.hauts-de-france.developpement-durable.gouv.fr/IMG/pdf/plaquette_brulage_elus_110918.pdf

ainsi que le lien vers l'actualité complète : <http://www.prefectures-regions.gouv.fr/hauts-de-france/Region-et-institutions/L-action-de-l-Etat-dans-la-region/Environnement-developpement-durable-et-prevention-des-risques/Air-climat-energie/Le-brulage-a-l-air-libre-des-dechets-verts-une-pratique-tres-polluante-interdite-partout-en-Hauts-de-France>

Retrouvez le guide de l'Ademe sur le compostage ici : <https://www.ademe.fr/sites/default/files/assets/documents/guide-pratique-compostage-et-paillage.pdf>

3. Les partenaires restent mobilisés pour garantir la continuité économique des Hauts-de-France- Premier bilan des mesures mises en œuvre

Chaque semaine, le préfet tient une conférence régionale réunissant le président du Conseil régional, les présidents des chambres consulaires, les représentants des organisations patronales, les services de l'État, l'ordre des experts comptables et la fédération bancaire française afin de faire le point sur l'état de l'activité en région ainsi que les décisions à prendre ou les difficultés à identifier pour renforcer notre capacité collective de résilience. Ce vendredi 10 avril, elle a été présidée par Gérald Darmanin, ministre de l'Action et des Comptes publics, accompagné d'Agnès Pannier-Runacher, secrétaire d'État auprès du ministre de l'Économie et des Finances, l'occasion de faire un point sur les mesures gouvernementales et le bilan de leur mise en œuvre dans les Hauts-de-France.

Les entreprises des Hauts-de-France bénéficient du soutien des partenaires

Bilan de la mise en œuvre des mesures gouvernementales dans les Hauts-de-France

- Soutien à l'activité :

Dans la région, près de 50 000 entreprises régionales sur 150 000 ont demandé un recours à l'activité partielle (+ 92% en une semaine). Elle concerne à ce jour 529 617 salariés pour 237 millions d'heures chômées.

Le fonds de solidarité, pour lequel les premières demandes sont intervenues au 1er avril, a bénéficié à plus de 27 000 entreprises régionales pour un montant de 35,7 M€.

- Les reports de charges sociales, fiscales, douanières :

Parmi les 63 000 entreprises régionales éligibles aux dernières échéances, 27 500 entreprises ont bénéficié d'un report de charges sociales, soit 484,5 M€.

Le report des échéances fiscales a été demandé par 4 863 entreprises régionales pour un montant de 164M€, tous impôts confondus (reports, remboursement...). Les échéances douanières ont également été reportées pour un total de 5,5 M€ à ce jour.

- Les prêts garantis par l'État :

Gestion de la crise sanitaire Covid-19 - numéro unique : **03 20 30 58 00**
du lundi au vendredi: de 9h00 à 17h00 - le samedi: de 9h00 à 14h00 - fermée le dimanche

Préfecture du Nord
12-14, rue Jean sans Peur - CS 20003 - 59039 LILLE CEDEX
www.nord.gouv.fr - facebook.com/prefetnord - twitter.com/prefet59

Sur 150 000 entreprises régionales, 83 600 , ont bénéficié d'un report d'échéance bancaire auprès de leurs banques, pour un montant total de 7,6 Mds€, soit l'équivalent de 11 % de l'encours total du crédit dans la région.

13 580 entreprises (+171% en une semaine) ont demandé ou obtenu un prêt garanti par l'État en quelques jours, pour un montant de 1,8 Md€.

Dans la région, 181 dossiers de prêts ont été instruits par les service de BPI France (prêts Atout, prêt Rebond, Renfort A+) pour 130M€, qui s'ajoutent aux reports de charges bancaires BPI France (200M€).

- Les fonds de premier secours

Au 10 avril, 309 dossiers de fonds de premier secours ont été instruits par les tribunaux de commerce.

Les partenaires demeurent au service des acteurs économiques

Une cellule d'information aux entreprises

Une cellule d'information aux entreprises est animée par des professionnels de l'État, de la CCI et de la Région, tous les jours, de 9h00 à 18h00. 80 lignes téléphoniques sont connectées à ce numéro afin de se consacrer à tout moment aux besoins des chefs d'entreprises.
Cellule d'information aux entreprises - numéro unique opérationnel 03 59 75 01 00

Un document unique

Un document unique répertorie l'ensemble des aides pouvant être apportées pour aider les entreprises à surmonter les difficultés dans lesquelles les a plongées le coronavirus, avec l'ensemble des contacts utiles. Il est mis à jour et consultable à cette adresse : <https://hautsdefrance.cci.fr/actualites/covid-19/> ou sur le site de la préfecture du Nord : <http://www.nord.gouv.fr/Actualites/Actualites/Coronavirus-Mesures-destinees-aux-entreprises>

L'État, le Conseil régional, le Conseil départemental et les chambres consulaires répondent collectivement présents pour garantir la continuité économique de notre région.

4. Sécuriser le développement de la filière Pomme de Terre : La DRAAF et la filière Pomme de terre lancent un site public d'information sur les enjeux sanitaires et la réglementation

La surface agricole dédiée à la production de pommes de terre s'étend régulièrement depuis quelques années, à la faveur d'une demande à l'export en forte hausse qui invite nombre d'entreprises à démarcher des agriculteurs afin de pouvoir exploiter, parfois temporairement, certaines de leurs parcelles.

Ce développement doit être accompagné par l'Etat car des risques sanitaires existent qui peuvent être amplifiés par des pratiques qui ne respecteraient pas les réglementations sanitaires et administratives en vigueur.

C'est pourquoi, alors que la campagne de plantation 2020 vient de débuter dans un contexte de crise aigüe, et en coopération active avec la filière pomme de terre, la Direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt lance aujourd'hui un site internet d'information sur le sujet.

Conçu pour tous ceux, professionnels, institutions, collectivités, qui s'interrogent sur les conditions requises pour produire, dans le respect des « bonnes pratiques » et de la réglementation, ce site s'appuie principalement sur un système de questions-réponses portant sur divers thématiques à

Gestion de la crise sanitaire Covid-19 - numéro unique : **03 20 30 58 00**
du lundi au vendredi: de 9h00 à 17h00 - le samedi: de 9h00 à 14h00 - fermée le dimanche

Préfecture du Nord
12-14, rue Jean sans Peur - CS 20003 - 59039 LILLE CEDEX
www.nord.gouv.fr - facebook.com/prefetnord - twitter.com/prefet59

enjeux :

- La provenance et la qualité des plants de pomme de terre ;
- La gestion de la fertilisation ;
- La protection phytosanitaire des cultures ;
- Les règles applicables pour les déclarations au titre de la PAC ;
- La gestion des résidus terreux post-récolte.

Vous pouvez, dès à présent, découvrir cet outil d'information qui sera mis à jour régulièrement en fonction des retours des usagers :

<https://pommesdeterre-hautsdefrance.fr>

ANNEXES

Chacun doit être actif dans la lutte contre la propagation du virus.

En appliquant les consignes suivantes :

Consignes relatives aux établissements scolaires et personnels

Gestion de la crise sanitaire Covid-19 - numéro unique : **03 20 30 58 00**
du lundi au vendredi: de 9h00 à 17h00 - le samedi: de 9h00 à 14h00 - fermée le dimanche

Préfecture du Nord
12-14, rue Jean sans Peur - CS 20003 - 59039 LILLE CEDEX
www.nord.gouv.fr - facebook.com/prefetnord – twitter.com/prefet59

Retrouvez les consignes sur le [site du rectorat d'Académie de Lille](#) .

Consignes aux entreprises

Retrouvez les mesures spécifiques aux entreprises sur le site de l'État dans le Nord, www.nord.gouv.fr.

Consignes relatives aux voyages

Les équipes du Centre de crise et de soutien du Quai d'Orsay actualisent en permanence les recommandations à l'attention des voyageurs. Retrouvez toutes les consignes sur le site du ministère de l'Europe et des Affaires étrangères :

<http://www.diplomatie.gouv.fr/fr/le-ministere-et-son-reseau/actualites-du-ministere/informations-coronavirus-covid-19/>

Consignes relatives aux masques

Ceux-ci sont réservés aux personnels soignants et aux personnes malades. Le reste de la population ne doit pas porter de masque afin d'éviter toute pénurie.

Les recommandations sanitaires

Le coronavirus se transmet par les postillons, lors d'un contact rapproché avec un malade présentant des symptômes, c'est-à-dire :

- en partageant le même lieu de vie (par exemple famille, même chambre...)
- en étant en face à face avec le malade, à moins d'1 mètre de lui au moment d'une toux, d'un éternuement ou lors d'une discussion.

Pour les personnes ayant été en contact rapproché avec l'un des malades et qui présenteraient des symptômes (fièvre et signes respiratoires de type toux ou essoufflement), il est recommandé de :

- Contacter le Samu Centre 15 en faisant état des symptômes et en mentionnant le contact rapproché avec une personne malade **uniquement en cas de signe d'infection ;**

- éviter tout contact avec l'entourage et porter un masque de type chirurgical ;

- ne pas se rendre chez son médecin traitant ou aux urgences, pour éviter toute potentielle contamination.

Comme pour la grippe saisonnière, les "mesures barrières" (tousse dans son coude, utiliser des mouchoirs à usage unique, se laver régulièrement les mains) sont les plus efficaces.

Accès à l'information

Les pouvoirs publics communiquent régulièrement sur les sites et les numéros mis en place en actualisant régulièrement les informations utiles à relayer.

Si vous souhaitez accéder à de l'information générale :

Gestion de la crise sanitaire Covid-19 - numéro unique : **03 20 30 58 00**
du lundi au vendredi: de 9h00 à 17h00 - le samedi: de 9h00 à 14h00 - fermée le dimanche

Préfecture du Nord
12-14, rue Jean sans Peur - CS 20003 - 59039 LILLE CEDEX
www.nord.gouv.fr - facebook.com/prefetnord - twitter.com/prefet59

- celle-ci est disponible 7 jours sur 7, 24 heures sur 24 au : **0 800 130 000**

- celle-ci est mise à jour en continu sur : www.gouvernement.fr/info-coronavirus

- des points de situation quotidiens sont accessibles sur : <https://solidarites-sante.gouv.fr/soins-et-maladies/maladies/maladies-infectieuses/coronavirus/article/points-de-situation-coronavirus-covid-19#Point-du-1er-mars-2020>

- un site dédié pour les entreprises mis en place par la Chambre de Commerce et d'Industrie régionale : hautsdefrance.cci.fr/covid-19

- un numéro unique mis en place par l'État, le Conseil régional et la Chmabre de Commerce et d'Industrie régionale, dédié aux entreprises :

03 59 75 01 00

Si vous souhaitez accéder à des recommandations ou à des réponses à des questions pratiques, **une cellule d'information du public (CIP) de la région Hauts-de-France est ouverte pour les 5 départements** (Aisne, Nord, Oise, Pas-de-Calais, Somme) tous les jours de semaine **de 09h00 à 17h00** et le samedi de 09h00 à 14h00 :

03 20 30 58 00

Une cellule d'information du public a été mise en place par le **rectorat d'Amiens pour les établissements scolaires concernés, du lundi au vendredi de 08h00 à 19h00** :

03 22 82 38 24

Ces quatre numéros doivent être composés en priorité afin d'éviter tout encombrement du 15 qui doit rester réservé aux urgences.

La cellule psychologique : **0.800.130.000.**

Le numéro d'appui pour les transporteurs : **0805 040 140**

Un dispositif d'appel à volontaires pour renforcer les équipes soignantes : **renforts-covid.fr**

Gestion de la crise sanitaire Covid-19 - numéro unique : **03 20 30 58 00**
du lundi au vendredi: de 9h00 à 17h00 - le samedi: de 9h00 à 14h00 - fermée le dimanche

Préfecture du Nord
12-14, rue Jean sans Peur - CS 20003 - 59039 LILLE CEDEX
www.nord.gouv.fr - facebook.com/prefetnord – twitter.com/prefet59